

# Des fausses alertes à la bombe dans deux lycées

Lundi 6 novembre, les policiers du commissariat de Coutances ont procédé à l'évacuation de deux établissements scolaires de la ville : les lycées Charles-François-Lebrun et Thomas Pesquet. Tous les deux ont été le théâtre de fausses alertes à la bombe.

Les interventions, qui ont commencé après 9 h, ont duré deux heures, « **le temps de tout vérifier** », explique-t-on au commissariat. Une enquête en cours pour trouver l'auteur des fausses alertes.

L'article 322-14 du Code pénal est clair : « **Le fait de communiquer ou de divulguer une fausse information dans le but de faire croire qu'une destruction, une dégradation ou une détérioration dangereuse pour les personnes va être ou a été commise est puni de deux ans d'emprisonnement et de 30 000 € d'amende.** »



Le lycée Thomas Pesquet a été touché par une fausse alerte à la bombe. Archives Ouest-France